

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 15 »
En N°. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES,

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE

au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs de Postes.

ANGLETERRE. — Londres, le 1er juillet.

La discussion du bill sur la Jamaïque a commencé à la chambre des lords; il a été combattu par les délégués des négocians et des planteurs. Lord John Russell a annoncé à la chambre des communes qu'il ne demanderait pas la seconde lecture du bill sur le Canada.

— Le ministre d'Espagne a travaillé aujourd'hui avec lord Palmerston

— On écrit de Lisbonne, le 24 juin :

La chambre des députés a adopté le projet de loi autorisant le gouvernement à lever 1400 contos. Les ministres se sont opposés à la clause qui les oblige à émettre l'emprunt au pair, elle ne fut adoptée qu'à la majorité de 4 voix.

Le duc de Saxe-Cobourg est arrivé le 22, et a reçu hier au palais de Necessitades. Le duc de Nemours est arrivé le 20 et a reçu le lendemain le corps diplomatique à Belem.

— City article du Courier : Le tableau de la situation de la banque d'Angleterre du 2 avril jusqu'au 25 juin, n'a pas été publié par la Gazette qui a paru samedi, ayant été omis accidentellement.

— Dans le courant de la semaine l'argent a été assez rare et demandé à un escompte élevé; mais ensuite les affaires ayant pris une meilleure tournure, l'argent est devenu plus facile à obtenir à un taux moindre.

— Voici l'acte d'abdication du général Santa-Cruz : « Des événements survenus à Bolivia et à Puno exigent de moi les plus grands sacrifices pour détourner les malheurs qu'entraîne la guerre civile. Je décrète en conséquence ce qui suit : 1° J'abdique de ce moment l'autorité protectrice que j'ai légalement exercée sur les états de la confédération; 2° le gouvernement du Pérou méridional et les autorités locales continueront à maintenir l'ordre public et à faire respecter les lois en vigueur, jusqu'à ce qu'une convention nationale ait décidé du sort futur du pays. »

— M. le chancelier. — Vous vous êtes trouvé dans une petite rue où il vous était facile de vous débarrasser de votre fusil. Cependant vous vous en êtes servi. Vous l'avez chargé volontairement. Roudil fait un signe affirmatif. D. Vous aviez sept paquets de cartouches? — R. Je n'en sais pas le nombre.

FRANCE. — Paris, le 2 Juillet.

COUR DES PAIRS.

La fin de la séance du 30 juin a été remplie par l'audition des témoins interrogés sur les faits relatifs à Nouguès. Ces dépositions n'ont présenté rien de remarquables.

Audience du 1er juillet.

On remarque peu de monde dans les tribunes. Ce procès n'excite que faiblement l'attention publique, et c'est à peine si l'on s'occupe des accusés. Il y a là, certes, une incontestable preuve de progrès dans l'opinion publique. Chaque secousse qui semblait devoir compromettre nos institutions les affermit au contraire.

Les accusés sont introduits à midi 5 minutes. A côté d'eux s'assied suivant l'usage, un gendarme départemental. Barbès s'entretient avec M. Blanc. Comme hier, il lit une gazette judiciaire.

— M. le chancelier. — Roudil, levez-vous. Vous avez fait partie le 12 mai, d'une bande d'individus qui, du quai des Augustins se portaient contre la préfecture de police et le poste des pompiers. Vous aviez un fusil, une giberne et des capsules.

— M. le chancelier. — Roudil, levez-vous. Vous avez fait partie le 12 mai, d'une bande d'individus qui, du quai des Augustins se portaient contre la préfecture de police et le poste des pompiers.

— M. le chancelier. — Vous vous êtes trouvé dans une petite rue où il vous était facile de vous débarrasser de votre fusil. Cependant vous vous en êtes servi. Vous l'avez chargé volontairement. Roudil fait un signe affirmatif. D. Vous aviez sept paquets de cartouches? — R. Je n'en sais pas le nombre.

— M. le chancelier. — Quel est celui qui commandait la bande? R. Je l'ignore, je ne l'ai pas vu, car je n'étais pas dans les premiers rangs et j'ignorais le but de la marche.

— M. le chancelier. — Vous vous êtes trouvé dans une petite rue où il vous était facile de vous débarrasser de votre fusil. Cependant vous vous en êtes servi. Vous l'avez chargé volontairement. Roudil fait un signe affirmatif.

— M. le chancelier. — Quel est celui qui commandait la bande? R. Je l'ignore, je ne l'ai pas vu, car je n'étais pas dans les premiers rangs et j'ignorais le but de la marche.

— M. le chancelier. — Quel est celui qui commandait la bande? R. Je l'ignore, je ne l'ai pas vu, car je n'étais pas dans les premiers rangs et j'ignorais le but de la marche.

— M. le chancelier. — Quel est celui qui commandait la bande? R. Je l'ignore, je ne l'ai pas vu, car je n'étais pas dans les premiers rangs et j'ignorais le but de la marche.

— M. le chancelier. — Quel est celui qui commandait la bande? R. Je l'ignore, je ne l'ai pas vu, car je n'étais pas dans les premiers rangs et j'ignorais le but de la marche.

— M. le chancelier. — Quel est celui qui commandait la bande? R. Je l'ignore, je ne l'ai pas vu, car je n'étais pas dans les premiers rangs et j'ignorais le but de la marche.

— M. le chancelier. — Quel est celui qui commandait la bande? R. Je l'ignore, je ne l'ai pas vu, car je n'étais pas dans les premiers rangs et j'ignorais le but de la marche.

— M. le chancelier. — Quel est celui qui commandait la bande? R. Je l'ignore, je ne l'ai pas vu, car je n'étais pas dans les premiers rangs et j'ignorais le but de la marche.

— M. le chancelier. — Quel est celui qui commandait la bande? R. Je l'ignore, je ne l'ai pas vu, car je n'étais pas dans les premiers rangs et j'ignorais le but de la marche.

— M. le chancelier. — Quel est celui qui commandait la bande? R. Je l'ignore, je ne l'ai pas vu, car je n'étais pas dans les premiers rangs et j'ignorais le but de la marche.

— M. le chancelier. — Quel est celui qui commandait la bande? R. Je l'ignore, je ne l'ai pas vu, car je n'étais pas dans les premiers rangs et j'ignorais le but de la marche.

d'ivresse. Depuis 24 ans, il réside à Paris et ne s'est jamais compromis dans aucune insurrection.

— M. le chancelier. — Vos mains étaient noircies par la poudre? R. Je suis corroyeur et travaille sur le noir, et encore ai-je les mains moins noires que mes camarades.

— M. le chancelier. — Vos mains étaient noircies par la poudre? R. Je suis corroyeur et travaille sur le noir, et encore ai-je les mains moins noires que mes camarades.

— M. le chancelier. — Vos mains étaient noircies par la poudre? R. Je suis corroyeur et travaille sur le noir, et encore ai-je les mains moins noires que mes camarades.

— M. le chancelier. — Vos mains étaient noircies par la poudre? R. Je suis corroyeur et travaille sur le noir, et encore ai-je les mains moins noires que mes camarades.

— M. le chancelier. — Vos mains étaient noircies par la poudre? R. Je suis corroyeur et travaille sur le noir, et encore ai-je les mains moins noires que mes camarades.

— M. le chancelier. — Vos mains étaient noircies par la poudre? R. Je suis corroyeur et travaille sur le noir, et encore ai-je les mains moins noires que mes camarades.

— M. le chancelier. — Vos mains étaient noircies par la poudre? R. Je suis corroyeur et travaille sur le noir, et encore ai-je les mains moins noires que mes camarades.

— M. le chancelier. — Vos mains étaient noircies par la poudre? R. Je suis corroyeur et travaille sur le noir, et encore ai-je les mains moins noires que mes camarades.

— M. le chancelier. — Vos mains étaient noircies par la poudre? R. Je suis corroyeur et travaille sur le noir, et encore ai-je les mains moins noires que mes camarades.

— M. le chancelier. — Vos mains étaient noircies par la poudre? R. Je suis corroyeur et travaille sur le noir, et encore ai-je les mains moins noires que mes camarades.

— M. le chancelier. — Vos mains étaient noircies par la poudre? R. Je suis corroyeur et travaille sur le noir, et encore ai-je les mains moins noires que mes camarades.

— M. le chancelier. — Vos mains étaient noircies par la poudre? R. Je suis corroyeur et travaille sur le noir, et encore ai-je les mains moins noires que mes camarades.

— M. le chancelier. — Vos mains étaient noircies par la poudre? R. Je suis corroyeur et travaille sur le noir, et encore ai-je les mains moins noires que mes camarades.

— M. le chancelier. — Vos mains étaient noircies par la poudre? R. Je suis corroyeur et travaille sur le noir, et encore ai-je les mains moins noires que mes camarades.

— M. le chancelier. — Vos mains étaient noircies par la poudre? R. Je suis corroyeur et travaille sur le noir, et encore ai-je les mains moins noires que mes camarades.

— M. le chancelier. — Vos mains étaient noircies par la poudre? R. Je suis corroyeur et travaille sur le noir, et encore ai-je les mains moins noires que mes camarades.

— M. le chancelier. — Vos mains étaient noircies par la poudre? R. Je suis corroyeur et travaille sur le noir, et encore ai-je les mains moins noires que mes camarades.

— M. le chancelier. — Vos mains étaient noircies par la poudre? R. Je suis corroyeur et travaille sur le noir, et encore ai-je les mains moins noires que mes camarades.

— M. le chancelier. — Vos mains étaient noircies par la poudre? R. Je suis corroyeur et travaille sur le noir, et encore ai-je les mains moins noires que mes camarades.

— M. le chancelier. — Vos mains étaient noircies par la poudre? R. Je suis corroyeur et travaille sur le noir, et encore ai-je les mains moins noires que mes camarades.

— M. le chancelier. — Vos mains étaient noircies par la poudre? R. Je suis corroyeur et travaille sur le noir, et encore ai-je les mains moins noires que mes camarades.

— M. le chancelier. — Vos mains étaient noircies par la poudre? R. Je suis corroyeur et travaille sur le noir, et encore ai-je les mains moins noires que mes camarades.

— M. le chancelier. — Vos mains étaient noircies par la poudre? R. Je suis corroyeur et travaille sur le noir, et encore ai-je les mains moins noires que mes camarades.

— M. le chancelier. — Vos mains étaient noircies par la poudre? R. Je suis corroyeur et travaille sur le noir, et encore ai-je les mains moins noires que mes camarades.

— M. le chancelier. — Vos mains étaient noircies par la poudre? R. Je suis corroyeur et travaille sur le noir, et encore ai-je les mains moins noires que mes camarades.

— M. le chancelier. — Vos mains étaient noircies par la poudre? R. Je suis corroyeur et travaille sur le noir, et encore ai-je les mains moins noires que mes camarades.

Feuilleton.

LES AILES D'ICARE.

XVI.

(Suite. — V. nos N°s des 27, 28, 29, 30 et 31 mai, 3, 4, 5, 7, 9, 10, 11 juin, 1er, 2 et 3 juillet.)

Le premier soin de Blondeau, après son arrestation, avait été d'adresser aux compagnons de sa vie désordonnée une pathétique circulaire qui, pour parler son langage, les conviait au banquet du malheur.

— Abandonné de tous ceux qui, la veille encore, lui serraient la main, et n'osant écrire à Deslandes, après avoir si complètement trahi sa confiance.

— Abandonné de tous ceux qui, la veille encore, lui serraient la main, et n'osant écrire à Deslandes, après avoir si complètement trahi sa confiance.

— Abandonné de tous ceux qui, la veille encore, lui serraient la main, et n'osant écrire à Deslandes, après avoir si complètement trahi sa confiance.

— Abandonné de tous ceux qui, la veille encore, lui serraient la main, et n'osant écrire à Deslandes, après avoir si complètement trahi sa confiance.

— Abandonné de tous ceux qui, la veille encore, lui serraient la main, et n'osant écrire à Deslandes, après avoir si complètement trahi sa confiance.

— Abandonné de tous ceux qui, la veille encore, lui serraient la main, et n'osant écrire à Deslandes, après avoir si complètement trahi sa confiance.

Mme. de Marmancourt avec une tendre vivacité; quelle femme serais-je donc? Vas, tu n'avais pas besoin de m'écrire, je ne pensais qu'à toi.

— C'est bien assez je ne veux pas la mort du pêcheur. Mais parlons de cette maudite lettre de change: à combien se monte-t-elle?

— En ce cas tu es libre repris Mme de Marmancourt, qui d'un air rayonnant tira de son portefeuille trois billets de mille francs, et les posa sur une petite table près de son amant.

— Pauvre Gustave! dit Mme de Marmancourt qui, après avoir écouté avec attendrissement le récit des tortures alimentaires subies par le détenu, envoya commander à la cantine de l'établissement un dîner que n'eut pas daigné Brilla-Savrain.

— Tout considéré, j'aurais eu tort de me brûler la cervelle, se dit-il dès qu'il eut goûté de cette douce existence.

Jusqu'alors Deslandes n'avait vu de prison que celle de D..... où ses fonctions l'avaient conduit plus d'une fois et dont l'aspect sordide se trouvait en parfaite harmonie avec les malfaiteurs subalternes à qui elle était destinée.

— En entrant dans la maison élégante consacrée aux détenus pour dettes, il éprouva une surprise qui se changea en une sorte de stupeur.

— En entrant dans la maison élégante consacrée aux détenus pour dettes, il éprouva une surprise qui se changea en une sorte de stupeur.

— En entrant dans la maison élégante consacrée aux détenus pour dettes, il éprouva une surprise qui se changea en une sorte de stupeur.

— En entrant dans la maison élégante consacrée aux détenus pour dettes, il éprouva une surprise qui se changea en une sorte de stupeur.

— En entrant dans la maison élégante consacrée aux détenus pour dettes, il éprouva une surprise qui se changea en une sorte de stupeur.

— En entrant dans la maison élégante consacrée aux détenus pour dettes, il éprouva une surprise qui se changea en une sorte de stupeur.

— En entrant dans la maison élégante consacrée aux détenus pour dettes, il éprouva une surprise qui se changea en une sorte de stupeur.

— En entrant dans la maison élégante consacrée aux détenus pour dettes, il éprouva une surprise qui se changea en une sorte de stupeur.

— En entrant dans la maison élégante consacrée aux détenus pour dettes, il éprouva une surprise qui se changea en une sorte de stupeur.

— En entrant dans la maison élégante consacrée aux détenus pour dettes, il éprouva une surprise qui se changea en une sorte de stupeur.

La femme Bussières dépose en faveur de l'accusé Guilbert. M. le chancelier procède à l'interrogatoire de l'accusé Mialon, condamné précédemment pour vol à cinq ans de réclusion. Celui-ci dit qu'il a travaillé pendant deux ans chez un maître maçon et qu'il a gagné honnêtement de bon argent. Il passe ensuite aux détails de la journée du 12. Quand il sortit, il n'avait pas d'argent, il le dit à sa femme qui lui fit observer qu'il fallait parler. Elle lui donna 25 francs qu'on lui a pris à la préfecture de police sur la remarque de M. le chancelier qu'il y avait chez lui 200 francs, l'accusé répond qu'il les avait gagnés sa femme et lui. En route, il ramassa malheureusement pour lui une balle et une cartouche qu'il mit dans sa poche et Poubli. Il n'a jamais été membre d'aucune société secrète. Il explique ses contradictions par la frayeur que lui causèrent les sergens de ville.

L'interrogatoire de cet accusé est fort long. La femme Perrot, portière de la maison, quai Napoléon, raconte que, le 12, elle entendit des coups de fusil sur le quai aux Fleurs. Alors, Mialon sortit, se joignant à sa femme et à sa fille, elle voulut le retenir, mais inutilement. Il n'avait aucune arme quand il est sorti. La femme Perrot représente l'accusé comme idiot, ne sachant pas discerner sa main droite de sa main gauche. Il est certain, dit-elle, qu'il n'a pas couché à l'église et n'y a pas volé le St-Esprit.

Le témoin Jean-Pierre Emmanuel Millet, limonadier, rue aux Ours, raconte les événements dont il a été témoin dans la journée du 12. Après avoir hésité sur l'identité de Mialon, il le reconnaît enfin.

Gilles-Claudes Christophe, maréchal-des-logis de la garde municipale, raconte que, le 12, sorti de la caserne St-Martin avec un détachement de 25 à 28 hommes, sous les ordres de son collègue Jonas, ils descendirent la rue St-Martin jusqu'à la mairie de l'arrondissement. Un de leurs invalides fut blessé à l'épaule droite.

Depuis, ce cavalier déclara que le médecin qui l'avait pansé avait dit que cette blessure avait dû être faite d'un étage supérieur, car elle était de haut en bas. Une barricade dressée au coin de la rue Grénetat fut enlevée. Le témoin passa rapidement de l'autre côté de la rue. Alors un coup de feu partit de la rue aux Ours et le frappa à la joue droite. Quelqu'un du 5^e étage lui cria de passer son chemin parce qu'il y avait trop de danger. Il ne reconnaît pas l'accusé.

Le témoin Basy raconte qu'il a été entraîné par les insurgés et il donne le signalement de Mialon, décrit son accoutrement et enfin le reconnaît. Il affirme qu'il l'a vu tirer; Mialon lui donne un démenti.

La femme Brocard, toute émue, déclare que tout membre lui fait croire que c'est Mialon; mais que s'étant trouvée à un 2^e étage, il lui serait bien difficile de donner son signalement exact.

Une déposition a vivement intéressé la cour et les tribunes, c'est celle du nommé Cottin, qui a raconté les faits avec chaleur et un accent d'indignation qui ont produit une impression profonde : Le 12, vers 6 heures du soir, aux environs des rues aux Ours, Bourg-Abbé et Salle-au-Comte, il remarqua de la fenêtre où il était placé au deuxième étage, un individu de 40 ans environ, un peu pâle, repoussant, vêtu d'une veste et d'un pantalon de velours, placé derrière un fiacre, à la gauche d'un coup de fusil et tua un maréchal-des-logis. Je fus tellement révolté de cet acte de barbarie, dit le témoin, que si j'avais eu un fusil, à tort ou à raison, j'eusse tué le scélérat, le brigand; oui, je l'eusse tué.

On fait lever l'accusé devant le sieur Cottin : Je le reconnais autant qu'il est possible de reconnaître un homme à son vêtement, à sa tournure. C'est bien cela! mais je n'ai pas vu sa figure.

Le témoin Guyot dépose à-peu-près de même. Il hésite à abord sur son identité, mais on fait marcher Mialon devant lui avec sa veste de velours. Le témoin affirme que c'est bien lui : M. le chancelier fait répéter à Mialon les mots entendus par le sieur Guyot : « Voyons si j'en descendrai bien un. »

Le témoin. Je reconnais bien cette parole-là. Mialon dit : Vous avez menti. — M. le chancelier lui recommande de respecter le témoin.

Le défenseur de Mialon dit à la cour qu'il fera prouver par de nombreux témoins l'état d'idiotisme de son client. (Rumeurs prolongées.)

Le témoin Bernier déclare qu'il reconnaît l'accusé entre 50 mille.

L'audience continue.

Hier à midi, le conseil des ministres s'est réuni chez le président du conseil.

— Le lieutenant-colonel Achmed-Effendi, chef de la monnaie au Caire, est arrivé à Paris. Ce jeune arabe, se rend au Mexique, chargé par le pacha Méhémet-Ali d'examiner et d'étudier

les procédés employés pour l'extraction de l'or. Méhémet-Ali a l'intention sérieuse de mettre à profit les mines trouvées dans la Haute-Egypte.

— La nomination de M. le marquis de Dalmatie à l'ambassade de Constantinople, où il va remplacer l'amiral Roussin, chargé du commandement de nos forces navales dans l'Archipel, est à peu près officielle aujourd'hui.

L'amiral a dû recevoir l'avis de la nouvelle destination que l'on donne à ses services; cette position lui permettra de déployer un courage et des talents que tout le monde connaît.

(Courrier français.)

— Le Saint-Père, pour reconnaître le zèle de M. le maréchal Valée, gouverneur de l'Afrique, en faveur de la religion, et l'appui qu'il accorde à Mgr. l'évêque d'Alger, vient de lui envoyer en cadeau un superbe dessus de table en mosaïque d'un travail précieux et d'un grand prix. (Monit. parisien.)

— Pendant que la chambre des pairs, constituée en cour de justice procède au jugement des 12 et 13 mai, un grand conseil se tenait dans les retraites inconnues encore où siège la république. Là, le contumace Auguste Blanqui, était accusé, sommé de répondre (quoique absent), et condamné à mort.

Le bruit de cette condamnation s'est répandu aussi bien que quelques détails sur les crimes reprochés à l'accusé! Les membres de la société prétendent qu'il les a trahis; que c'est lui qui a ordonné le mouvement, forcé Barbès à descendre sur la place publique, et tout cela dans l'intention de livrer chefs et soldats à la police. Hier, dans la soirée, chez un des grands dignitaires de la chambre des pairs, on donnait beaucoup d'autres détails fort curieux sur cette assemblée mystérieuse, dont le secret n'est pas si bien gardé que l'on ne connaisse la plus grande partie de ses délibérations, mais qui parvient encore à échapper aux regards de l'autorité. (Corresp.)

— Sous le titre des travaux publics en Belgique et des chemins de fer en France. M. Ed. Teisserenc, ancien élève de l'école polytechnique, vient de livrer à la publicité un travail du plus grand intérêt, formant un rapport adressé au ministre des travaux publics. Envoyé en Belgique avec une mission spéciale par M. Martin (du Nord), l'auteur à peine rentré en France, a pu mettre en ordre les précieux renseignements qu'il avait recueillis en Belgique et aussi en Angleterre. Son travail est le meilleur compte-rendu que l'on ait donné sur les chemins de fer belges sous le point de vue de l'exécution matérielle et sous celui de leur administration et de leur exploitation financière. M. Teisserenc met en évidence l'influence heureuse, bien constatée aujourd'hui, des chemins de fer sur la prospérité de la Belgique, sur son commerce intérieur et extérieur. Il a analysé la question épineuse des frais de traction et d'entretien. Il éclaircit celle des pentes et des courbes.

— La chambre des députés a commencé hier la discussion sur la question d'Orient, à propos du crédit de dix millions demandé pour des armemens maritimes.

La discussion de ce projet avait attiré aujourd'hui à la chambre des députés un concours de personnages marquants. Les tribunes publiques et celles qui sont réservées étaient toutes occupées; on y remarquait plusieurs diplomates étrangers et notamment l'ambassadeur de Turquie.

M. le président du conseil a la parole : Il y a nécessité d'augmenter nos forces navales dans l'Orient, par suite de la crise menaçante qui peut y éclater. Les intérêts qu'un conflit entre l'Egypte et la Porte ottomane, mettraient en question pour la France, sont de ceux devant lesquels une nation intelligente n'hésite pas. Il convient, comme l'a dit votre commission, que la France prenne, dans cette éventualité, l'attitude qui convient à sa dignité et à sa prépondérance en Europe.

M. le président du conseil entre alors dans l'histoire de la question d'Orient et démontre que jusqu'ici la France a toujours marché d'accord avec l'Angleterre pour maintenir le statu quo, et établir une influence toute modératrice. Néanmoins, le sultan a passé outre et un conflit est à craindre. Dans ces graves circonstances, le but du gouvernement du roi est de maintenir l'intégrité et la stabilité de l'empire ottoman, de concert avec ses alliés. Pour y arriver, il a besoin de nouvelles forces dans la Méditerranée pour y soutenir les intérêts de la France. La haute position de la France, assurera, il faut l'espérer, le maintien de la paix.

M. le duc de Valmy se voit avec peine forcé de contredire plusieurs assertions de M. le ministre des affaires étrangères. Deux fois la Turquie a fait appel à la France, deux fois la France est restée muette à cet appel; c'est alors que le sultan s'est trouvé dans la nécessité d'avoir recours à la protection périlleuse de la Russie. On a manqué de prévoyance. Tandis que l'autocrate ralliait à lui tous les éléments chrétiens, le pacha ralliait toutes les affections musulmanes, et mettait l'empire ottoman dans la situation critique où il se trouve. La guerre devait né-

cessairement en sortir. Il n'est donc pas vrai que nous ayons fait tout pour la prévenir. L'honneur nous prescrirait de punir le pacha d'Egypte, notre intérêt nous disait de le protéger.

L'orateur est persuadé que si la Turquie triomphe, l'Angleterre a tout à gagner à son succès. Le pacha sera chassé, et l'Angleterre obtiendra la position qu'elle convoite en Egypte.

M. Anguis croit qu'à la veille des grands événements dont l'Orient va être le théâtre, le gouvernement demande trop ou trop peu : 10 millions sont trop si la France ne doit rien obtenir de son intervention; c'est trop peu si elle veut réellement prendre une part dans les événements. La France a le plus grand intérêt à ce que l'empire ottoman conserve toute sa force et son intégrité. Il y a nécessité de maintenir le pacha dans les limites que son ambition le porte sans cesse à dépasser.

La chambre porte peu d'attention à cette discussion.

A la fin de la séance M. de Lamartine a eu la parole.

Selon l'orateur, le statu quo que nous allons conserver aux frais de la France ne peut avoir que des avantages pour nos ennemis et de fâcheuses conséquences pour nous. Il le combat donc de toutes ses forces, et l'engage vivement le gouvernement à abandonner la politique du statu quo.

M. Villemain, ministre de l'instruction publique, après avoir examiné les plans présentés par M. de Lamartine, réfute ses assertions relatives à la détresse de l'empire ottoman, puis il rappelle, en terminant, le système de la commission : la nationalité turque n'est pas à la veille de périr; elle vivra; si l'Europe veut que la civilisation pénètre en Orient; si le protectorat des grandes puissances est plus humain, plus sincère que ce protectorat hypocrite, qui a perdu la Pologne, au siècle dernier.

— La discussion continue aujourd'hui à la chambre des députés sur l'allocation des 10 millions demandés pour renforcer notre escadre dans le Levant. Plusieurs orateurs, entr'autres M. Guizot, ont pris la parole. La discussion continuait au départ du courrier.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Madrid, 25 juin.

Le général Francisco Narvaez doit remplir les fonctions de capitaine-général en Galice. Le duc de Fezensac quitte Madrid le 1^{er} juillet. Le duc de la Victoire, s'il faut en croire l'Echo de l'Aragon, est entré à Llodio sans rencontrer aucune résistance.

— On écrit de Carcassonne, 26 juin :

Le bruit s'est répandu hier sur la frontière des Pyrénées-Orientales que la ville de Compedon était tombée la nuit précédente au pouvoir des factieux, et que tous les villages voisins avaient reçu l'ordre des chefs carlistes de faire transporter des vivres dans cette ville.

— On écrit de Perpignan, 27 juin :

Les troupes de don Carlos se sont emparées de Puycerda, et se trouvent par conséquent en contact avec notre frontière. Tous les vœux sont ici pour l'intervention ou du moins pour une démonstration armée jusqu'à l'Èbre.

Des ordres sont, dit-on, arrivés pour faire préparer à l'hôpital un service d'ambulance, ce qui semblerait indiquer, de la part du gouvernement français, la prévision des circonstances qui rendraient l'intervention indispensable.

NOUVELLES DE HOLLANDE.

On écrit de Mafence, le 27 juin :

« LL. AA. RR. le prince et la princesse héréditaire d'Orange, sont arrivés aujourd'hui ici. Déjà depuis quelques jours, se trouve mouillé dans notre port un superbe yacht à vapeur, appartenant à S. le roi des Pays-Bas, à bord duquel l'illustre couple retournera en Néerlande.

Hier au matin vers cinq heures, le premier avis de la flottille de la pêche au hareng, qui avait quitté la station dans la matinée du 26 juin, est entré au port de Vladingue, avec 55 barils de poisson, et, vers trois heures de l'après-midi du même jour, nous avons vu arriver en cette résidence les prémices de cette importante pêche qui, comme de coutume, ont été offertes en cérémonie à S. le roi et aux autres membres de la famille royale, ainsi qu'aux principales autorités de la ville.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 3 juillet.

M. le comte Seekendorff, chargé d'affaires de la cour de Prusse à Bruxelles, a reçu, le 30 juin, à Potsdam, son congé du roi et a dû se mettre en route immédiatement après cette réception pour se rendre à son poste.

— A la fin de la séance d'hier du conseil provincial, M. Baudry a fait la proposition de se rendre en corps chez M. de Stassart, pour lui témoigner les regrets qu'a causés sa destitution.

— Je ne pense pas que vous ayez sérieusement la prétention d'être payé en ce moment, reprit Théodosie d'un ton calme et railleur; nous avons à rembourser des créances un peu plus pressantes que la vôtre. D'ailleurs, malgré vos efforts pour jouer le rôle de créancier impitoyable, vous avez un bon cœur, et vous seriez incapable de faire de la peine à Gustave, quand même vous le pourriez. Il faut donc que vous ayez la bonté de prendre patience au sujet de votre argent; tout ce que je puis faire pour vous, c'est de vous donner en gage, jusqu'au jour du paiement, ce que je tiens dans ma main.

— Quelque pature qui vaut peut-être cent écus, pensa Deslandes; me voilà bien avancé.

Promettez-moi de ne pas tourmenter Gustave jusqu'à ce qu'il puisse vous rendre votre argent, et ce médaillon est à vous. N'avez pas l'air de le dédaigner, c'est un vrai talisman.

— Je devine, s'écria Blondeau d'une voix éclatante; Deslandes, crois-moi, accepte des deux mains. C'est la fortune qui est dans cette petite boîte. Si tu as de la conscience, tu avoueras que tu dois du retour, et tu me prêtres encore deux mille francs pour faire un compte rond.

— Voyons ton talisman, dit le substitut en avançant la main avec une sorte de curiosité.

Mes conditions sont-elles acceptées? demanda Théodosie qui continuait de sourire d'un air sournois.

Sans doute. Et Deslandes en ayant l'air de se parler à lui-même; puis qu'il n'a pas d'argent, il faut bien que j'attende; quand je le poursuivrais, où cela me mènerait-il?

— Voilà parler en homme raisonnable, reprit M. de Marmancourt; ouvrez donc les yeux et admirez. Tout à l'heure, pour baisser ma main, vous ne m'avez pas fait l'honneur de vous mettre à genoux; je pense que cette fois vous ne vous ferez pas prier.

Par un mouvement brusque, mais gracieux, elle retourna la main dont elle tenait le médaillon, qui offrit soudain aux regards surpris de Deslandes le portrait de Mme Piaré.

— Isaure! s'écria-t-il en saisissant avec empressement la miniature.

— Isaure! répéta M. de Marmancourt qui échangea avec Blondeau un regard moqueur; en vérité, il ferait trouver joli ce vilain nom, tant il met d'âme à le prononcer.

— Comment ce portrait se trouve-t-il entre vos mains? demanda le substitut après avoir longtemps contemplé le médaillon comme s'il eût eu peine à en croire ses yeux.

— Je vais vous le dire, répondit Théodosie, avec un accent dont l'ironie mordante accusait un de ces mortels ressentiments que la vengeance seule parvient à satisfaire.

CHARLES DE BERNARD.

(La suite à un prochain numéro.)

Le conseil a décidé qu'il ne pouvait s'y rendre comme corps constitué, mais immédiatement après la séance, tous les conseillers se sont rendus individuellement chez l'ancien gouverneur. La séance a été renvoyée ensuite à vendredi à midi.

A l'issue de la séance, 45 membres au moins se sont rendus à l'Hotel de Tirlemont, qu'habite provisoirement l'ancien administrateur du Brabant, et lui ont exprimé leurs sympathies pour la cause qu'il a défendue avec tant de dignité et de raison. Il était quatre heures, lorsque le cortège a traversé les rues des Eperonniers, de la Potterie, du Marché-aux-Bois, pour se rendre sur la place de la Chancellerie.

M. de Stassart a répondu avec beaucoup d'émotion à cette marque de bienveillance et a serré la main à chacun d'eux.

On fauche et amoncelle les foins de toutes les prairies qui ont été si longtemps inondées entre Bruxelles et Vilvorde. Les propriétaires, persuadés que ces récoltes sont de mauvaises qualités, se proposent de les vendre soit sur le terrain, soit aux marchés voisins. Nous appelons l'attention de l'autorité à cet égard, pour les maladies qui peuvent en résulter. Déjà, nous assure-t-on, des cas d'épizootie se sont déclarés dans les environs d'Anvers; l'administration du district a nommé des commissions spéciales pour visiter les bestiaux et les fourrages.

Bruxelles, le 3 juillet. - (5 heures.) Le mouvement de faveur se soutient, il est entièrement reporté sur les actions industrielles. Les autres valeurs sont négligées.

Fonds de l'Etat: dette active 2 1/2 p. c. 35 5/4, 8 p. c. 101 5/8 et P., 4 p. c. 92, 3 p. c. 71 P. Société Générale titres en nom B. 770 A., certificats au porteur émission de Paris 1850 A.; Société de Mutualité 1057 50 (105 5/4) et A.; Banque de Belgique 7 1/2 50 (75 5/4) P.; Société de commerce 1180 (118) A.; Sarrolong-champs 1450 145) A.; Scllessin 1800 (100) A. L'actif espagnol a baissé, il est coté 85 5/8 A.

MARCHÉS DES HUILES ET GRAINES.

L'huile de colza avec peu d'affaires, à terme demandé. Anvers, deux heures 5/4. - par voie télégraphique. - Ardoin 18 5/8.

LIÈGE, LE 4 JUILLET.

Par arrêté royal du 30 juin 1859, des médailles sont accordées aux personnes dont les noms suivent, pour actes de courage et de dévouement qui ont eu lieu, lors de l'explosion du gaz hydrogène, dans la houillère de Horloz, à St-Nicolas, près de Liège, le 8 avril dernier, savoir:

1. Aux sieurs L'hoest (Alexandre) et Beaujean (Eugène), conducteurs des mines à Liège, pour être, au péril de leur vie, descendus dans la houillère du Horloz, lors de l'explosion susmentionnée, y avoir, durant quatre jours, dirigé les travaux qui y ont eu lieu pour sauver les ouvriers asphyxiés, à chacun une médaille en or.

2. Aux sieurs Vigneron (Jean-Joseph), et Burtin dit Brekan (Jean), surveillant au Murébure, demeurant à St-Nicolas; Pietry (Léonard), cultivateur à Tilleur; Goffin (Jacques), surveillant de nuit au Murébure, à Jemeppe; Evrard (Mathieu), surveillant à la houillère de Kessaes à Tilleur; Bassy (Jacques), sonneur à la houillère des Makels, à Jemeppe; Dawanze (Gérard), hauer au Murébure; Thonus (Michel), hauer; Léonard (François), maître ouvrier à Tilleur; David (Jean), maître ouvrier de nuit, à St-Nicolas, pour le courage et le dévouement qu'ils ont montrés en descendant dans la houillère, à plusieurs reprises, au secours des ouvriers asphyxiés et en parvenant, au péril de leur propre vie, à en retirer plusieurs, à chacun, une médaille en vermeil.

3. Aux sieurs Collette (Mathieu), bossoyeur au Charapay à St-Nicolas; Bémel (Jean), tocqueur de machines à Tilleur, et Savenne (Lambert), hauer à St-Nicolas, pour être descendus dans la houillère, avoir contribué à sauver des ouvriers et s'être trouvés après, pendant plusieurs jours, incapables de travailler, par suite de maladie causée par l'air vicié de la houillère ou par suite de blessures qu'ils ont reçues, à chacun une médaille en vermeil.

4. Aux sieurs Piron dit le Rat (Thomas), hauer à la houillère du Val-Benott, Conrad (Jean), hauer au bois d'Avroy, à Tilleur; Bertrand (Mathieu), hauer aux Sarts, et Marechal (J.), hauer à St-Nicolas, pour le courage et le dévouement qu'ils ont montrés dans la même circonstance et par suite desquels ils ont fait une légère maladie, à chacun une médaille en vermeil.

5. Aux sieurs Roufosse (Mathieu), machiniste à la nouvelle Espérance à Tilleur, Danline (Jacques), sous-maître ouvrier à l'Espérance, à Seraing, et Latontaine (François), manoeuvre à Jemeppe, pour être descendus dans la houillère et avoir au péril de leurs jours, puissamment contribué à en retirer les ouvriers asphyxiés, à chacun une médaille en vermeil.

Une somme de deux cents francs (fr. 200) est accordée à la veuve et aux six enfants du sieur Lambert dit Minguet (Ferdinand), déchargeur au bureau de la houillère de Horloz, en récompense du courageux dévouement qu'il a montré lors de l'explosion et qui lui a coûté la vie.

Le secrétaire général du ministère de l'intérieur, **DUGNOLLE.**

La cherté des denrées sur les marchés de Bruxelles a depuis quelque temps donné lieu à des plaintes et des réclamations nombreuses; peu s'en est fallu hier matin que des scènes de désordre de la nature la plus grave ne vissent, à cette occasion, troubler la tranquillité publique.

Depuis le point du jour, des individus dont l'attitude indiquait assez les intentions, se tenaient aux abords de la Grand-Place, insultant et menaçant sourdement les marchands de légumes qui se rendaient au marché.

Vers 7 heures plusieurs groupes d'hommes et de femmes du peuple stationnaient vers le milieu de la place. Ces groupes se grossirent considérablement par les curieux accourus sur le bruit qui s'était répandu hier et dont un journal de cette ville (le *Belge*) s'était rendu l'écho, qu'une exécution à mort devait avoir lieu.

Heureusement cette démonstration populaire en est demeurée là. Les rassemblements, très-inoffensifs du reste, se sont peu à peu dispersés. L'autorité avait été avertie et se tenait sur ses gardes. La présence des agents de police et d'un piquet de la gendarmerie avait été requise à l'Hotel-de-Ville. A midi, 8 à 900 personnes étaient encore rassemblées sur la grand-place, ce qui s'explique par l'heure, qui est celle où les ouvriers suspendent leurs travaux pour aller dîner.

L'autorité a cru pouvoir fixer aux marchands le prix de leurs denrées à un taux de moitié inférieur à celui auquel ils les débitaient. Une pareille mesure, si elle était maintenue, aurait pour résultat d'éloigner les marchands, et produirait ainsi un effet tout opposé au but que veut atteindre la police. Nous reviendrons sur cette affaire.

Sur la place du Grand-Sablon, il y a eu également un rassemblement, mais moins nombreux que celui du Grand-Marché.

Une verdureière voulant disperser le groupe qui se tenait devant son étalage, imagina de jeter de l'eau à la figure des individus qui en fesaient partie; mal lui en prit, car quelques-uns d'entre eux s'emparèrent des fruits et des légumes de cette femme et les foulèrent aux pieds.

Quelques arrestations ont eu lieu. Au marché des récollets un individu, après avoir marchandé une pièce de beurre, en renversa tout un panier et bouscula le marchand. Les pompiers préposés à la garde du marché intervinrent aussitôt et l'ordre fut rétabli. Vers une heure tous les marchés étaient évacués presque entièrement.

Dans sa séance d'aujourd'hui le conseil provincial a décidé par 22 voix contre 21 qu'on ne donnerait aucune suite à la proposition de M. Destriveaux tendante à prier M. Delfosse de retirer sa démission de membre du conseil provincial et de la députation permanente.

On lit dans le *Precurseur d'Anvers*:

Aujourd'hui, vers midi et demi, le son des cloches a annoncé l'entrée en ville de LL. MM. le roi et la reine. Les autorités civiles et militaires s'étaient rendues à leur rencontre, à la station du chemin de fer. Le roi a passé en revue les troupes de la garnison. Il a reçu à deux heures les membres du conseil communal. Il se rendra ce soir à la fête donnée par la société *Guillaume Tell*, au profit des victimes de l'ouragan du 4 juin. A neuf heures, la Grande Harmonie Royale donnera une sérénade à LL. MM.

On nous assure que le général Vandersmissen est amnistié, et qu'un arrêté royal vient de le mettre à la disposition du ministre de la guerre. (Indépendant.)

On nous annonce que dans une huitaine de jours il sera établi, par le canal de Terneuzen, un service de navigation à vapeur de Gand à Rotterdam. C'est le superbe bateau à vapeur de *Princess Van Oranje* capitaine Cool, qui est destiné à faire ce service, qui commencera par être hebdomadaire. C'est M. le courtier de navires Kreps qui, dans notre ville, sera l'agent de cette entreprise. (Messager de Gand.)

La *Gazette d'Etat de Prusse* du 29 juin annonce, sous la date de la veille et dans les termes suivants, le rétablissement des relations diplomatiques avec la Belgique:

« Le roi, jugeant satisfaisantes les explications que le cabinet de Bruxelles a données à Sa Majesté, et trouvant dans la consolidation définitive de la neutralité de la Belgique, comme dans lesdites explications, des garanties pour l'avenir, s'est décidé à rétablir les relations diplomatiques entre la Prusse et la Belgique, qui avaient été momentanément interrompues par suite de l'admission du général Sekrynecki au service belge. »

La *Gazette universelle d'Ausbourg* publie une correspondance d'Alexandrie, datée du 12 juin:

« Un bateau à vapeur du pacha, qui attendait à Suedia des lettres d'Ibrahim pacha, a apporté le 4 au soir au vice-roi la nouvelle que les Turcs ont fait feu sur un corps de cavalerie égyptienne. Déjà la veille Mehemet-Ali avait reçu par terre la nouvelle que les Turcs avaient occupé quatre villages appartenant au pachalik de Syrie et en avait désarmé les habitants. A cette nouvelle il invita aussitôt les consuls des quatre grandes puissances et leur représenta que désormais il lui était impossible de continuer à regarder faire, et qu'il devait repousser la force par la force. Les consuls firent de leur mieux pour le tranquilliser et lui donnerent de nouveau l'assurance que les Turcs se retireraient, etc. Quelques heures après cette conférence le bateau à vapeur dont j'ai parlé arriva et ne permit plus d'avoir des doutes sur le commencement des hostilités de la part des Turcs. »

« Aussitôt le pacha fit savoir aux consuls que maintenant, sans plus attendre, il donnerait à Ibrahim-Pacha l'ordre de repousser les Turcs. Aussi le bateau à vapeur est parti des bords pour Suedia avec cet ordre. Le Pacha a d'ailleurs donné aux consuls l'assurance que provisoirement il se contenterait d'occuper le Diarbekir et le pachalik d'Orfa. Il ne doute pas lui le moins du monde qu'Ibrahim ne remporte la victoire. Les prochaines nouvelles d'ici seront décisives. Pour qui les grandes puissances prendront-elles parti? On a promis à Mehemet-Ali qu'on abandonnerait la Porte à son sort si elle était l'agresseur. »

Au banquet qui a été donné à Paris par les exposants au ministère du commerce, un toast a été porté aux industriels étrangers. Voici ce qu'a répondu M. Couvreur Van Maldeghem, l'un de nos compatriotes, qui assistait à la fête:

« Homme à la France, qui, rassasiée de gloire militaire, vient de prouver au monde, par l'admirable perfection de ses produits, qu'il n'est aucun genre de succès auquel la grande nation ne puisse atteindre. »

« Malgré les échecs essayés à son entrée dans la carrière de l'association, elle ne doit pas oublier que l'association seule est appelée à enfanter des miracles. »

« L'homme est aux prises avec la matière, et ce n'est que par l'association qu'il peut parvenir à la dompter. »

« Supprimez l'association, un caporal et quatre hommes feront la conquête du globe, a dit un publiciste, et cela est vrai. »

« Les hommes du temps passé s'associaient fort bien pour piller, massacrer, incendier, détruire... »

« Que ceux du temps présent, s'unissent pour produire! »

« Les pas immenses que l'industrie française a faits depuis 1850 suffisent pour prouver que la paix est progressive, autant que la guerre est rétrograde. »

« A la paix donc! et au Roi qui nous la garde! A la France qui, après avoir conquis si noblement sa liberté civile, finira par conquérir aussi sa liberté commerciale! Au ministre éclairé qui, sorti de vos rangs, contribuera sans doute à faire lever progressivement l'écluse de douanes qui sépare encore la France de ses voisins du Nord! A l'union des nations. »

D'après la loi de 1807 et un décret organique de 1808, les villes devaient soumettre au conseil d'état des plans généraux pour l'ouverture de nouvelles rues ou la rectification de l'alignement de celles existantes ne faisant pas partie des grandes routes. Ces dispositions restèrent sans exécution malgré tous les efforts des gouvernements qui se sont succédé en Belgique jusqu'à la mise en vigueur de la loi communale actuelle. Maintenant, presque partout, des réglemens nouveaux ont été arrêtés là où la prospérité amenait de nombreuses constructions. La levée des plans a eu lieu d'une manière assez satisfaisante dans quelques localités. Un plan général pour la ville d'Arion a été approuvé par le gouvernement le 22 mars 1856. Les communes importantes qui entourent Bruxelles en ont aussi soumis à l'approbation du roi. Aujourd'hui un arrêté royal, du 6, approuve le plan d'un nouveau quartier à Louvain, arrêté par le conseil communal le 18 mai dernier.

Les magistrats de Louvain méritent par cet acte toute la reconnaissance de leurs administrés; nous formons des vœux pour que les administrations des autres villes du royaume suivent un exemple aussi louable. Les avantages du plan général approuvé par le gouvernement sont palpables. D'abord l'administration communale y trouve celui d'échapper à toutes les prétentions de l'intérêt privé et aux discussions qui en résultent; d'un autre côté l'adoption d'un plan général ajoute beaucoup à la valeur de toutes les maisons urbaines et des terrains destinés à la bâtisse, en garantissant à la fois les propriétés des chicanes respectives des voisins et des déterminations arbitraires des autorités locales. Les conseils communaux non moins que les particuliers doivent donc désirer voir terminer une opération qui doit leur épargner à tous beaucoup de difficultés, et accroître rapidement la valeur des propriétés de ces derniers. (*Moniteur.*)

En inspirant de sérieuses inquiétudes sur l'état des récoltes, le temps détestable de la semaine dernière devait faire hausser le prix des céréales et c'est ce qui a eu lieu: le prix moyen régulateur du froment s'est élevé à 25 fr. 89, ce qui présente une différence en hausse de 65 centimes. Le prix moyen du seigle a subi une hausse de 41 centimes (15 45 au lieu de 15 02.) Peut-être aussi la faiblesse des approvisionnements a-t-elle contribué à cette reprise, car il a été vendu pendant la semaine qui vient de finir 2,500 hectolitres de froment et 1,100 hectolitres de seigle de moins que la semaine précédente.

Sur le froment la hausse a été considérable à Arlon, où elle a été de 2 fr. 56, sans doute comme résultat de l'exécution du traité, qui va rendre moins facile l'écoulement, dans le Luxembourg wallon, des produits du Luxembourg allemand. La hausse a été ensuite de 90 centimes à Bruges, de 65 à Anvers, de 46 à Gand, de 22 à Namur et de 20 centimes à Louvain. Cette hausse a été atténuée par une baisse de 45 centimes à Liège et de 54 centimes à Bruxelles. A Hasselt et Mons les prix sont restés stationnaires.

Sur le seigle la hausse la plus forte a été à Bruges de 1 fr. 15, puis elle a été de 56 centimes à Arlon, de 55 à Hasselt, de 25 à Gand et de 5 centimes à Arlon. D'autre part il y a eu baisse de 58 centimes à Namur, de 28 à Louvain, de 19 à Liège et de 11 à Bruxelles. A Mons le prix n'a pas varié.

On écrit de Verviers:

L'enterrement de M. le bourgmestre David avait attiré une foule extraordinaire de monde. Nous doutons fort que notre ville ait jamais présentée, en pareille circonstance, un aspect plus imposant. Toutes les places et les rues par où le cortège devait passer étaient garnies de draperies noires. Le drapeau national portant le crêpe flottait à la façade de l'Hotel-de-Ville.

Vers 5 heures 1/2 un coup de canon annonça le départ du cortège. Il était extrêmement nombreux. Le tout s'est passé conformément au programme. La foule immense qui encombra les rues rendait la marche du cortège fort lente; aussi était-il plus de huit heures lorsqu'il est sorti de la ville.

A l'arrivée sur le cimetière, des discours ont été prononcés par MM. le docteur Lejeune, Lardinois, commissaire de l'arrondissement, et Hauzeur, conseiller de régence. La foule s'est ensuite retirée calme et silencieuse, comme elle s'était montrée pendant tout le temps de la cérémonie.

NECROLOGIE.

Pierré David est né à Verviers, le 9 janvier 1771; il était entré par conséquent dans sa 69^e année.

A la révolution liégeoise, le jeune David, âgé d'à peu près 18 ans, se fit déjà distinguer de ses concitoyens par son ardent patriotisme qui à peine pouvait être comprimé par ses parents. Il resta cependant dans la vie privée avec la réputation d'un vrai patriote jusqu'au 7 germinal an VII (27 mars 1799), époque à laquelle il fut appelé, par les assemblées primaires du canton, au poste d'officier municipal. Installé dans cette qualité le premier floral suivant (20 avril 1799), il commença ainsi sa carrière administrative, qui laissera de si honorables souvenirs.

Le 15 messidor an VIII (4 juillet 1800), il fut appelé, par la confiance du gouvernement, aux fonctions de maire; il déploya alors tous les talents, toutes les capacités qui l'ont fait renommer depuis comme administrateur des plus distingués. Il organisa les bureaux sur le pied qu'ils se trouvent encore aujourd'hui et sut imprimer à l'administration une marche ferme et régulière.

Continué dans ses fonctions, par un décret impérial du 48 mars 1808, M. David étant abréuvé de dégrés par les contrariétés qu'il éprouvait sous le gouvernement absolu de Bonaparte, et sollicitant alors sa démission, refusa cette nouvelle nomination, malgré les instances répétées des autorités supérieures; il fut remplacé comme maire, le 21 septembre 1808, par M. Rutten.

Il continua toutefois à siéger au conseil comme membre et à prendre une très-grande part aux affaires de la commune. Ce fut vers cette époque qu'il conçut le beau projet du pont au Chêne, qu'il a réalisé depuis si magnifiquement. A l'entrée des alliés il fut nommé, conjointement avec Messieurs L. Damsseaux et Jos. Simonis, membre de la commission de l'arrondissement, en remplacement de la sous-préfecture de Malmedy. (Le 5 février 1814.)

Les événements de 1850 étant survenus, M. David, cédant aux sollicitations de ses concitoyens et appréciant les nécessités du moment, accepta la présidence de la commission de sûreté publique, que tous les membres lui décernèrent d'une voix unanime. Grâce à l'influence qu'il exerçait sur les masses, au respect que son caractère inspirait également dans toutes les classes de la société, aux mesures énergiques qu'il sut prendre, le désordre qui était parvenu alors à jeter un moment d'épouvante dans la cité, ne tarda pas à être réprimé. Mais qu'eût-on fait, nous le demandons, que serait devenu Verviers, sans M. David; qui n'a encore présents à sa mémoire les services éminents qu'il rendit en cette circonstance?

Les électeurs, reconnaissans d'une si belle conduite, le nommèrent bourgmestre quelque temps après, lors des élections populaires, et cela à l'unanimité; son premier acte fut de renoncer aux émolument attachés à cette place, ce qu'il avait déjà fait étant conseiller de régence sous le gouvernement du roi Guillaume, ainsi que son honorable collègue, M. A. Biolley.

Il proclama aussi la publicité des séances du conseil. C'est M. David qui a fait placer, sur le fronton de l'Hotel-de-Ville, l'inscription: *Publicité, sauve-garde du peuple.*

Il fut ensuite envoyé au congrès, et plus tard au conseil provincial dont il avait déjà été membre avant la révolution.

Enfin, réçu comme conseiller en 1856, lors de la nouvelle organisation communale, un arrêté royal l'avait continué dans ses fonctions de bourgmestre.

Telle est l'exposé succinct de cette longue carrière, de cette vie si pleine de dévouement, de désintéressement, d'indépendance! Pendant 40 années, soit qu'il ait été chargé de la direction des affaires comme bourgmestre, soit qu'il occupât la place plus modeste de conseiller, M. David n'a pas cessé un moment de s'intéresser d'une manière active au bien-être de la commune. Sa sollicitude se portait particulièrement sur les finances de la ville, qu'il avait plus à cœur que les siennes propres; c'est à lui que l'on doit la création si utile du corps des pompiers et toutes ces belles et importantes améliorations qui ont changé si heureusement l'aspect de notre ville.

Il serait à désirer pour le bien-être à venir de Verviers que la carrière de cet honorable administrateur eût pu se prolonger de beaucoup; mais ainsi se voulu le destin. La ville sera longtemps en deuil et pendant des siècles on se rappellera ce que cet homme vertueux a fait pour Verviers.

Le conseil communal, reconnaissant et voulant perpétuer la mémoire de cet honorable magistrat, a décidé de faire modeler son buste pour être placé dans la salle des délibérations.

La veuve Banneux, demeurant chaussée des Prés, n° 557, demande l'autorisation de faire construire un four à cuire le pain sur le derrière de son habitation, derrière St.-Pholien.

Les réclamations ou oppositions concernant l'objet de cette demande peuvent être remises par écrit à l'administration communale, dans le délai de quinzaine.

A l'Hotel-de-Ville, en séance, le 1^{er} juillet 1859.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE DU 5 JUILLET.

Naissances : 5 garçons, 5 filles.

Mariages : 9, savoir :

Gilles Joseph Bruskin, garçon brasseur, rue des Récollets, et Jeanne Elisabeth Bergier, sans profession, même rue. — Barthélemi Joseph Jamar, armurier, faubourg St-Léonard, et Marie Elisabeth Hanson, couturière, même faubourg. — Jean Albert Dupont, tailleur, rue des Carmes, et Elisabeth Jh. Plateus, domestique, faubourg Ste-Marguerite. — Jean Nic. Jos. Fabry, journalier, rue Pont-Moussel, veuf de M. M. Andrien, et Marie Thérèse Bika, sans profession, même rue. — Jean Louis Wilmet, limeur, à Herstal, et Marie Anne Hallet, journalière, sur la Fontaine. — Toussaint Desame, manoeuvre, rue Roture, et Marie Françoise Labeye, tricoteuse, même rue. — Léonard Joseph Hans, serrurier, rue Grande-Nassarue, et Anne Raquet, cuisinière, quai de la Sauvenière. — Lambert Bertrand, houilleur, rue Haut-Prez, veuf de Marie Ine. Lorive, et Jeannette Béatrix Corbusier, couturière, place du Marché. — Jean Joseph Banneux, journalier, en Nassarue, veuf de M. E. Beckers, et Marie Cath. Christophe, journalière, derrière les Potiers.

Décès : 2 garçons, 2 filles, 1 homme, 2 femmes, savoir :

Jh. Guichemare, âgé de 45 ans, colporteur, Petite-Nassarue, célibataire. — Marie Agnès Dauvrin, âgée de 65 ans, sans profession, rue Mère-Dieu, veuve de Th. André Pholien. — M. Félicité Waltherine Jarsimont, âgée de 47 ans, sans profession, rue des Ravets.

ANNONCES.

BAL Jeudi 4 et Dimanche 7, à la Grande-Salle du Moulin, chez PIEDBOEUF, à Herstal. 815

ESTURGEON très-frais et ANCHOIS nouveaux, chez PERET, rue Ste.-Ursule.

ESTURGEONS, SAUMONS frais chez ANDRIEN, Souv.-Pont.

Au N° 27, rue Féronstrée, ON DEMANDE une FILLE DE BOUTIQUE bien au fait de la Mercerie.

A LOUER une BELLE MAISON, située à Liège, quai de la Sauvenière. S'adresser à M° RENOU, notaire à Liège, rue du Pot-d'Or.

A VENDRE QUELQUES ACTIONS dans la houillère de Marihaye, à Seraing. S'adresser au notaire PAQUE. 815

H. SIMON-LEBRUN,

Fabricant-miroitier, lithographe et doreur sur bois, rue sur Meuse, n. 415,

entreprind toute espèce de dorure, fabrique cadres dorés, gothiques et autres, et cadre en acajou et mérissier, se charge des encadrements d'estampes et de lithographies dont il a un grand choix chez lui, surtout dans les sujets de sainteté, canons d'auteurs, etc., qu'il vend à des prix très-modérés. — Il prévient en même temps MM. les marchands qu'il continue la fabrique de miroirs dans le prix desquels il vient d'établir un grand rabais. 715

La MAISON n. 860, place du Spectacle, avec remise, écurie, eau de la Fontaine Roland, etc., etc., est à LOUER. S'adresser Basse-Sauvenière n. 24.

A VENDRE,

DE GRÉ A GRÉ,

La Maison n. 370,

rue Pierreuse, à Liège, avec cour, four, fournil, caves et une communication sur la rue Volière.

Cette maison est en bon état et convient parfaitement pour un commerce de détail, ou une auberge.

S'adresser au notaire SERVAIS, place Derrière le Spectacle, N° 2.

VENTE

SANS

réserve de surenchère,

D'UNE

BELLE MAISON,

AU QUARTIER DE L'ISLE, A LIÈGE.

JEUDI, 18 JUILLET 1859, à 2 heures après-midi,

Le notaire SERVAIS procédera en son étude, à Liège, place derrière le Théâtre, n° 2, à la VENTE publique de la MAISON n° 675 1° bis-10, située en cette ville, rue des Célestines, avec porte cochère, deux cours, remise, autres bâtiments, pompes, citerne et un grand jardin longeant le quai de la Sauvenière.

La double communication dont jouit cette propriété, en fait une bien commode et agréable habitation.

S'adresser audit notaire SERVAIS, dépositaire des titres.

A VENDRE

sous des conditions fort avantageuses et pour en disposer immédiatement,

LA BELLE

PROPRIÉTÉ PATRIMONIALE

D'ENGIHOUL,

ENTRE LIÈGE ET HUY, DANS L'UN DES PLUS BEAUX SITES DU BASSIN DE LA MEUSE.

Cette propriété se compose d'une très-jolie habitation de maître, avec cour, fontaines, jardins anglais et potagers, étangs et ruisseaux poissonneux, bois, bosquets, corps de ferme et une exploitation d'environ 40 bonniers.

S'adresser au notaire SERVAIS, à Liège, dépositaire des titres et du plan figuratif de la propriété. 789

FAILLITE

D'ARNOLD HENDRICH-SOMMER.

VENDREDI 5, aux 9 heures et demie du matin et aux deux heures et demie de l'après-midi,

CONTINUATION DE LA

vente des marchandises

RUE SOUS-LA-TOUR, A LIÈGE.

Le lendemain six, aux deux heures et demie, LA VENTE DES MEUBLES. 818

DÉPOT

DE

BOTTINES ET SOULIERS

RUE FERONSTRÉE, N° 574.

A. DRISKET-LEBLAN a reçu un grand ASSORTIMENT de CHAUSSURES d'été, telles que souliers, bottines, pantoufles en lacet pour dames et souliers-bottes en lasting pour hommes. Il fait confectionner sur mesure et se charge des raccommodages. Les prix et la qualité ne laissent rien à désirer. 594

VILLE DE LIÈGE.

ENTREPRISE DU NETTOIEMENT PUBLIC

DANS LA VILLE DE LIÈGE.

Le collège des bourgmestre et échevins informe le public que l'adjudication de l'entreprise du nettoyage de la commune de Liège, n'ayant pas eu lieu aujourd'hui 24 juin courant, elle a été remise au vendredi 12 juillet prochain, et qu'il y sera procédé dans l'une des salles de l'hôtel-de-ville, à midi.

Cette adjudication aura lieu d'abord pour chacun des quatre quartiers séparément, puis pour deux à la fois, enfin pour tous les quatre réunis.

Le cahier des charges est déposé au bureau central de police à l'hôtel-de-ville, où chacun peut en venir prendre inspection et où il sera donné les éclaircissements qui seraient jugés utiles. A Liège, le 24 juin 1859.

Le président du collège, J.-J. TILMAN.

A LOUER, pour en jouir de suite, une fort belle et spacieuse MAISON, fraîchement décorée, avec grands salons et salle de bains. Cette maison est chauffée par un calorifère et peut se louer avec ou sans remises et écuries.

On pourrait, si on le désire, y joindre un autre vaste bâtiment séparé du premier par une cour. L'ensemble est très-convenable pour un hôtel ou tout autre établissement industriel. — S'y adresser rue Hors-Château, n° 1. 746

LIBRAIRIE

DE

L.-J. BAYAUX-PARIS,

A HERVE.

EN VENTE :

Cours complets d'écriture Sainte et de théologie, dédiés à N. S. Père le Pape Grégoire XVI, publiés à Paris, avec les soins de plusieurs ecclésiastiques très-distingués, sous la direction de Mgr. de Bovet, ancien archevêque de Toulouse. Chaque cours forme vingt forts et magnifiques volumes petit in-4°, à deux colonnes; 10 volumes de chacun de ces deux cours ont paru, et sont en vente à ladite librairie. Chaque cours, séparément si on le désire, au prix de 6 francs par volume. Les autres volumes seront envoyés au fur et à mesure qu'ils paraîtront.

Oeuvres de St.-François de Sales, 4 volumes de la plus belle édition.

Oeuvres de Bossuet, Fénelon, Bourdaloue, Massillon et autres très-estimés.

Nouvelle Bibliothèque des Prédicateurs, ou Dictionnaire Apostolique à l'usage de ceux qui se destinent à la chaire, par l'abbé Defrance, vicaire-général de Montpellier, 15 vol. 8°.

Dictionnaire de Théologie, par Bergier.

Dictionnaire Historique, ou Biographie Universelle, depuis le commencement du monde jusqu'à nos jours, par F. X. de Feller, continué jusqu'en 1857, pour M. le baron Henrion, revu et corrigé par une société d'ecclésiastiques et gens de lettres, 4 volumes en 8 tomes. Cette édition se place bien au-dessus des huit éditions qui ont paru jusqu'à ce jour, par sa correction et les lourdes erreurs qui ont dû être recifées sans toutefois rien y retrancher des appréciations dues à la plume de l'illustre de Feller.

Sacrorum Bibliorum concordantia, 2 beaux vol. gr. 8°.

Les Théologies Dens, L. Liguori Bouvier, etc.

Le Manuel des Assessieurs.

Les Oeuvres complètes de Buffon avec les suites, nouvelle et magnifique édition gr. 8°, dont un volume contenant 500 vignettes représentant plus de 800 animaux, orné d'un beau portrait de Buffon et d'un frontispice représentant la nature.

Assortiment de Livres de Prières français et allemands et flamands.

Livres classiques à l'usage des collèges et autres maisons d'éducation.

Différens cours d'instruction primaire, ainsi que tout ce qui a rapport aux écoles primaires et autres. — Messieurs les instituteurs y seront traités aussi avantageusement que partout ailleurs.

Assortiment de Papiers, Registres lignés ou non pour bureaux et tous les articles qui y ont rapport. Le tout à prix très-modérés.

Fournitures à l'usage des administrations communales et des recettes.

Reliures de Livres à prix très-modéré, etc., etc.

TARIF DES VOYAGEURS.

Table with columns for STATIONS DE DÉPART, STATIONS DE DESTINATIONS (A BRUXELLES, A MALINES, A ANVERS), and various fare rates for different routes and classes.

BOURSES.

PARIS, LE 2 JUILLET.

Table of market data for Paris, including 5 p. c., Act. Réunies, B. c. d'Anvers, Dette active, Passive, Emp. romain, Naples, and Empr. port. 5 p. c.

LONDRES, LE 1er JUILLET.

Table of market data for London, including 5 p. c. consolidés, BELGE 1852, Hol. Dette active, Portugal. 5 p. c., Id. 5 p. c., and Esp. Emp. 4854.

AMSTERDAM, LE 2 JUILLET.

Table of market data for Amsterdam, including Dette active, 5 p. c., Billet de chang., Synd. d'am., 5 1/2 p. c., Soc. de Commerce, Ch. de fer. d'Amst., de Rotterdam, Prusse L. 1852, Autriche. Métall., and Brésil. Emp.

ANVERS, LE 5 JUILLET.

Table of market data for Antwerp, including Anvers. Dette act., Emp. de 48 milli., de 50 milli., Hollande. Det. act., Rente ren., Autriche. Métalliq., Lots de fl. 100., fl. 250., fl. 500., Polog. Lois fl. 500., fl. 300., Brésil. E. L. 1854., Espagne. Ardoin., Dette passive 1854., différée., Danemar. E. Not., and Dito à L.

CHANGES.

Table of exchange rates for various locations including Amsterdam, Rotterdam, Paris, London, Frankfurt, and Bruxelles et Gand.

BULLETIN DE BOURSE.

Comme tous les jours précédents stagnation complète et faiblesse de cours, le défaut total de spéculation fait fléchir les cours de la plupart des valeurs. Les fonds espagnols sont aussi négligés que tous les autres, ouvert à 18 5/8, le cours en reste 9 1/2 p. — Primes à toutes les échéances offertes à bon compte.

BRUXELLES, LE 5 JUILLET.

Table of market data for Brussels, including Dette active-2 1/2, Emp. Rothschild., Fin courant., Emp. de 50 milli., Id. de 57 ml., Emp de 1852 (4), Act. de la Soc. G., Emp. de Paris., S. de Comm. de c., B. de Belgique., C. de S. et Oise., Hauts-Fourneaux., Banque Foncière., Idem., Flenu., Hornu., Sclessin., Soc. Nationale., Levant du Flenu., Ougrée., Sars-Longscham., Chemin de Fer., Vennes., St-Léonard., Chatelneau., Verrieres., Betteraves., Verrerie de Charl., L'Espérance., Brasseries., Tapis., Fer d'Ougrée., Mutualité., S. C. Bruges., Monceaux., Act. Réunies., Borinage., Houyoux., Papeterie., Lits de Fer., Luxembourggeoise., Civile., Herve., Ch. de Fer de Col., Ch. de B., M. et B., Asphalt., Holl. Dette active., Losrenten inscr., Autriche. Métalliq., Naples. C. Falcon., Espagne. Ardoin., Fin courant., Prime un mois., Différée de 1850., Idem de 1855., Passives., Brésil. E. de Roth., Bome. E. de 1854.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 3 JUILLET.

Le pleyt belge Jonge, v. de Stockholm, ch. de goudron. La galeasse meck. Maria Dorothea, v. de Riga, ch. de céréales. Le brick danois Princes Carolina Amalia, v. de Riga, ch. de céréales. La goelette meck. Frau Sophia, v. de Riga, ch. de céréales. La goelette russe Courrien, v. de Helmsfort, ch. de bois. La galeasse pruss. Robert, v. de Memel, ch. de bois. Le brick norw. Preciosa, v. de Gothenbourg, ch. de bois. Le koff han. Helena Maria, v. de Koningsbergen, ch. de céréales. Le brick belge Adèle, v. d'Odessa, ch. de céréales.